



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, Ron Kelley, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité, que :

Le Conseil municipal de Wentworth-Nord se prononcera, lors de sa prochaine session régulière, sur la demande de dérogation mineure DM 2025-0368.

Cette session se tiendra le 19 novembre 2025 à 19h00 au Centre communautaire de Laurel, situé au 3470, route Principale à Wentworth-Nord.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2025-0368

7063, rue du Pionnier / lot 6 582 865 du cadastre du Québec (Secteur Saint-Michel)

Nature de la demande :

Autoriser un bâtiment principal situé dans un projet intégré implanté à une distance de 1,90 mètre des lignes de lot commun au lieu que cette construction soit implantée à une distance minimale de 6 mètres d'une ligne de lot commun, tel que le prévoit la réglementation.

Disposition réglementaire affectée :

Règlement de zonage n° 2017-498, article 434.2 (Extension d'un projet intégré protégé par droits acquis), paragraphe 4° :

Les marges minimales de recul suivantes doivent être appliquées pour l'ensemble des bâtiments du projet intégré : [...] 4° Entre un bâtiment principal et une ligne de lot commun, une distance minimale de 6 mètres doit être laissée libre;

QUICONQUE EST INTÉRESSÉ PEUT SE FAIRE ENTENDRE DEVANT LE CONSEIL RELATIVEMENT À CETTE DEMANDE LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE QUI SE TIENDRA LE 19 NOVEMBRE 2025.

Donné à Wentworth-Nord, ce 4^e jour de novembre deux mille vingt-cinq.

Ron Kelley

Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant trois copies aux endroits désignés par le conseil entre 8 h 30 et 17 h, ce 4^e jour de novembre deux mille vingt-cinq.

Ron Kelley

Directeur général et greffier-trésorier